



› POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SNC-Lavalin annonce ses résultats du troisième trimestre de 2017 et déclare un résultat net attribuable aux actionnaires de 104 millions \$, en hausse par rapport à celui de 43 millions \$ du troisième trimestre de 2016

- › *Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré en vertu des IFRS de 103,6 millions \$ (0,59 \$ par action après dilution) pour le T3 2017.*
- › *Résultat net ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾ de 88,6 millions \$ (0,51 \$ par action après dilution) pour le T3 2017.*
- › *Produits de 805,3 millions \$, marge du RAI sectoriel⁽⁶⁾ de 9,1 % et carnet de commandes de 2 milliards \$ pour Atkins, nouvellement acquise, qui a été ajoutée aux secteurs présentés.*
- › *Carnet de commandes⁽⁸⁾ total de 11,3 milliards \$, au 30 septembre 2017.*
- › *Perspectives maintenues pour 2017 : RPA ajusté dilué provenant d'I&C⁽²⁾ entre 2,00 \$ et 2,20 \$.*

MONTREAL, le 2 novembre 2017 — Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX : SNC) annonce aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2017.

« Nous sommes satisfaits de nos résultats du troisième trimestre, dont la contribution provenant de notre récente acquisition majeure d'Atkins. L'intégration de cette entreprise se déroule bien, et nous continuons de repérer, au sein de nos principaux marchés, des occasions qui nous aideront à réaliser notre plan de croissance, en particulier dans le secteur des technologies numériques, a déclaré Bruce Neil, président et chef de la direction, Groupe SNC-Lavalin inc. Notre objectif est toujours de nous positionner parmi les meilleures entreprises mondiales spécialisées en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés. Grâce à notre carnet de commandes et à nos nombreuses occasions d'affaires de grande qualité dans les principaux secteurs et régions où nous exerçons nos activités, nous sommes confiants que nous réussirons à atteindre nos cibles de résultats à court terme et à réaliser notre vision 2020 à long terme. »

- › Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré en vertu des IFRS s'est établi à 103,6 millions \$ (0,59 \$ par action après dilution) pour le troisième trimestre de 2017, comparativement à 43,3 millions \$ (0,29 \$ par

action après dilution) pour la période correspondante de 2016. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin déclaré en vertu des IFRS pour le troisième trimestre de 2017 comprend un gain net après impôt de 26,5 millions \$ provenant de la cession partielle liée au transfert de quatre de nos investissements de Capital à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP. Au cours du trimestre, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 30,0 millions \$ (après impôt), une somme conforme à ce qui était prévu, ainsi que 27,5 millions \$ (après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises.

- › Le résultat net ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾ s'est établi à 88,6 millions \$ (0,51 \$ par action après dilution) au troisième trimestre de 2017, comparativement à 24,4 millions \$ (0,16 \$ par action après dilution) pour le troisième trimestre de 2016, essentiellement en raison de l'augmentation du RAI sectoriel⁽⁶⁾, partiellement contrebalancée par une hausse des impôts et des charges financières, surtout imputable au financement de l'acquisition d'Atkins. Sur le plan sectoriel, Pétrole et gaz a repris un rythme plus normal au cours du trimestre et affiche un RAI sectoriel⁽⁶⁾ positif, contrairement au RAI sectoriel⁽⁶⁾ négatif enregistré au troisième trimestre de 2016. Le secteur Infrastructures a continué d'afficher un bon rendement et a enregistré au troisième trimestre de 2017 un RAI sectoriel⁽⁶⁾ supérieur à celui du troisième trimestre de 2016, tandis que les secteurs Énergie et Mines et métallurgie ont inscrit un RAI sectoriel⁽⁶⁾ inférieur. Atkins est actuellement présenté comme un nouveau secteur et a enregistré un RAI sectoriel⁽⁶⁾ de 73,5 millions \$ au troisième trimestre de 2017 et une marge du RAI sectoriel⁽⁶⁾ de 9,1 %.
- › Les frais de vente, généraux et administratifs (VGA) se sont élevés à 399,0 millions \$ au troisième trimestre de 2017, comparativement à 141,1 millions \$ pour le troisième trimestre de 2016. L'augmentation est principalement attribuable aux frais de VGA supplémentaires provenant de l'acquisition d'Atkins et à une incidence favorable de 32,5 millions \$ provenant de révisions d'estimations relativement à des passifs environnementaux et à d'autres provisions pour démantèlement d'actifs sur d'anciens sites comptabilisés au troisième trimestre de 2016.
- › La Société est toujours en voie de dégager 120 millions \$ en synergies de coûts d'ici la fin de 2018 en lien avec l'acquisition d'Atkins. De cette somme, nous nous attendons à réaliser une synergie d'au moins 30 millions \$ d'ici la fin de 2017, surtout au quatrième trimestre.
- › Le résultat net ajusté provenant de Capital⁽³⁾ s'est établi à 48,1 millions \$ (0,27 \$ par action après dilution) au troisième trimestre de 2017, comparativement à 42,6 millions \$ (0,29 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2016. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dividendes reçu de l'autoroute 407 ETR.
- › Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2017, les produits provenant d'I&C ont atteint 2,6 milliards \$, une augmentation par rapport aux 2,1 milliards \$ au troisième trimestre de 2016. La hausse est principalement attribuable aux produits supplémentaires provenant de l'acquisition d'Atkins et à une augmentation du secteur Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une diminution provenant des secteurs Infrastructures, Pétrole et gaz et Énergie. Le recul du secteur Pétrole et gaz est principalement imputable à la diminution des produits provenant du secteur du GNL, qui a été partiellement compensée par l'accroissement des produits provenant de projets au Moyen-Orient et en Amérique. La diminution du secteur Énergie est principalement

attribuable à une baisse des produits dans les unités Énergie thermique et Transport et distribution d'électricité, partiellement contrebalancée par une hausse dans l'unité Énergie nucléaire. Le recul du secteur Infrastructures s'explique principalement par la cession en décembre 2016 des activités d'I&C en France et de gestion de biens immobiliers au Canada qui étaient non essentielles à SNC-Lavalin.

- › Le carnet de commandes⁽⁸⁾ d'Atkins, acquise le 3 juillet 2017, a été ajouté à celui de la Société, ce qui a fait passer la valeur totale de son carnet de commandes⁽⁸⁾ à 11,3 milliards \$, au 30 septembre 2017. La Société évalue présentement l'incidence de l'IFRS 15 sur sa politique encadrant la divulgation de son carnet de commandes et communiquera ces renseignements en temps opportun.

Excluant l'ajout du carnet de commandes d'Atkins d'une valeur de 2,0 milliards \$, la valeur des nouveaux contrats obtenus au troisième trimestre de 2017 s'est élevée à 1,5 milliard \$, pour un total de 4,1 milliards \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017.

- › La Société est également heureuse de l'acquisition de Data Transfer Solutions LLC (DTS). L'acquisition conclue le 30 octobre 2017, viendra bonifier les capacités du secteur Atkins de SNC-Lavalin et permettra d'offrir aux clients des services améliorées pour la gestion de contenus numériques. Celle-ci s'inscrit aussi dans la stratégie d'expansion annoncée par la Société en matière de technologie numérique pour accroître l'efficacité de la prestation des services à nos clients dans l'ensemble de nos secteurs fondamentaux.
- › Au 30 septembre 2017, la Société continuait d'afficher des liquidités suffisantes, dont une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 0,6 milliard \$, une dette nette avec recours de 0,8 milliard \$, une capacité inutilisée de 2,04 milliards \$ sur sa facilité de crédit renouvelable engagée de 2,75 milliards \$ et un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté⁽⁹⁾ de 1,1.

Perspectives pour 2017

La Société maintient ses perspectives pour 2017, dans lesquelles le RPA ajusté dilué provenant d'I&C⁽²⁾ devrait se situer entre 2,00 \$ et 2,20 \$, et le RPA ajusté dilué consolidé⁽⁵⁾, devrait se situer entre 3,10 \$ et 3,30 \$. Dans les deux cas, c'est au quatrième trimestre que les synergies de coût prévues par suite de l'acquisition d'Atkins devraient être les plus importantes et atteindre au moins 30 millions \$ cette année.

Même si nous croyons que certains secteurs de la Société devront continuer de relever des défis sur le marché en 2017, les économies découlant de notre restructuration et notre programme d'excellence opérationnelle porteront toujours leurs fruits. Par conséquent, nous nous attendons à une augmentation des marges du RAII sectoriel⁽⁶⁾ de tous les secteurs en 2017, par rapport à 2016, à l'exception du secteur Mines et métallurgie. Veuillez noter que les perspectives pour 2017 tiennent compte des activités d'exploitation d'Atkins et du financement de son acquisition sur une période d'environ six mois. Elle suppose également un nombre moyen pondéré d'actions en circulation d'environ 163 millions.

Les présentes perspectives sont fondées sur les hypothèses et les méthodes décrites dans le rapport de gestion de 2016 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats »; elles doivent être lues en parallèle avec le prospectus de la Société daté du 24 avril 2017 et la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-dessous et sont assujetties aux risques et incertitudes énoncés aux présentes, décrits plus en détail dans les documents d'information publiés par la Société.

Dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende en espèces de 0,273 \$ par action, payable le 30 novembre 2017 aux actionnaires inscrits en date du 16 novembre 2017. Ce dividende est un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le résultat.

Conférence téléphonique et webdiffusion sur les résultats du troisième trimestre de 2017

SNC-Lavalin tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 15 h HAE (heure avancée de l'Est), au sujet des résultats du troisième trimestre. Pour vous joindre à la conférence téléphonique, veuillez composer sans frais le 1-800-263-0877 en Amérique du Nord, le 647-794-1827 à Toronto, le 438-968-3557 à Montréal ou le 080-0358-6377 au Royaume-Uni. Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique ainsi que le document de présentation qui l'accompagne seront disponibles à investisseurs.snclavalin.com. Un enregistrement de la conférence téléphonique sera mis en ligne sur notre site Web dans les 24 heures qui suivront celle-ci.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux IFRS. Cependant, les mesures financières suivantes utilisées par la Société sont non conformes aux IFRS : le résultat net ajusté provenant d'I&C, le RPA ajusté dilué provenant d'I&C, le résultat net ajusté provenant de Capital, le RPA ajusté dilué provenant de Capital, le RPA ajusté dilué consolidé, le RAIIA, le RAIIA ajusté provenant d'I&C, le RAII sectoriel, le carnet de commandes. Ces mesures non conformes aux IFRS sont expliquées plus en détail ci-dessous et dans le rapport de gestion de SNC-Lavalin qui se trouve dans la section « Investisseurs » sur le site Web de la Société à l'adresse www.snclavalin.com. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, ces mesures non conformes aux IFRS permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, les mesures financières non conformes aux IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des IFRS.

À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise mondiale spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir de bureaux situés dans le monde entier, les membres du personnel de SNC-Lavalin sont fiers de bâtir l'avenir. Nos équipes fournissent des solutions de projets complètes de bout en bout, notamment dans les domaines de l'investissement de capital, des services-conseils, de la conception, de l'ingénierie, de la construction, des investissements de maintien et de l'exploitation et de l'entretien, pour les clients dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie, Infrastructures et Énergie. Le 3 juillet 2017, SNC-Lavalin a acquis Atkins, l'une des firmes offrant des services de conception, d'ingénierie et de gestion de projet les plus respectées au monde. www.snc-lavalin.com

⁽¹⁾ Le résultat net ajusté provenant d'I&C est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et des gains (pertes) sur cession d'activités d'I&C et de l'immeuble du siège social. Les activités regroupées sous I&C sont définies dans les états financiers et le rapport de gestion de 2016 de la Société. Le terme « résultat net ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société. Voir le rapprochement ci-après.

⁽²⁾ Le RPA ajusté dilué provenant d'I&C est défini comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽³⁾ Le résultat net ajusté provenant de Capital est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital, exclusion faite des gains sur cession d'investissements de Capital.

⁽⁴⁾ Le RPA ajusté dilué provenant de Capital est défini comme le résultat net ajusté provenant de Capital, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽⁵⁾ Le RPA ajusté dilué consolidé est défini comme le résultat net ajusté provenant d'I&C plus le résultat net ajusté provenant de Capital divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué pour la période.

⁽⁶⁾ Le RAI sectoriel correspond à la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs; ii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou à des secteurs; et iii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société comprennent : les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, ainsi que les gains (pertes) sur cession d'activités d'I&C, d'investissements de Capital et de l'immeuble du siège social. Le terme « RAI sectoriel » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

⁽⁷⁾ Le RAIIA ajusté provenant d'I&C est défini comme le résultat d'I&C avant les charges financières nettes (produits financiers nets), l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les charges liées à la restructuration, à la rationalisation et autres, ainsi que les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, et les gains (pertes) sur cession d'activités d'I&C, d'investissements de Capital et de l'immeuble du siège social. Le terme « RAIIA ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée prescrite en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

⁽⁸⁾ Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits anticipés qui seront comptabilisés par la Société, établi en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés des contrats à long terme de type remboursable qui ont été octroyés comme des commandes fermes. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes des activités O&M, qui peut s'étaler sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans, à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat octroyé; ou ii) les 5 prochaines années. Le terme "carnet de commandes" n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement futur de la Société.

⁽⁹⁾ Le ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté se définit comme la dette nette avec recours divisée par le RAIIA ajusté sur douze mois consécutifs sur une base pro forma, comprenant le RAIIA ajusté provenant d'Atkins avant son acquisition par SNC-Lavalin, diminué de l'intérêt sur la dette avec recours limité. Le terme « ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA ajusté » n'a pas de définition normalisée prescrite en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

Sommaire des résultats financiers de SNC-Lavalin

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)	Troisième trimestre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Produits				
Provenant d'I&C	2 572 483	2 100 591	6 228 968	6 076 601
Provenant de Capital	60 256	67 949	187 914	183 095
	2 632 739	2 168 540	6 416 882	6 259 696
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant d'I&C	29 025	688	161 718	84 781
Provenant de Capital	74 551	42 652	167 961	169 176
	103 576	43 340	329 679	253 957
Résultat dilué par action (\$)				
Provenant d'I&C	0,17	0,00	1,02	0,56
Provenant de Capital	0,42	0,29	1,06	1,13
	0,59	0,29	2,08	1,69
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant d'I&C ⁽¹⁾	88 625	24 370	213 509	152 948
Provenant de Capital ⁽³⁾	48 083	42 651	136 090	118 130
	136 708	67 021	349 599	271 078
Résultat ajusté dilué par action (\$)				
Provenant d'I&C ⁽²⁾	0,51	0,16	1,34	1,02
Provenant de Capital ⁽⁴⁾	0,27	0,29	0,86	0,79
	0,78	0,45	2,20	1,81
RAIIA ajusté provenant d'I&C⁽⁷⁾	196 319	46 143	383 158	263 909
Marge du RIIIA ajusté provenant d'I&C	7,6 %	2,2 %	6,2 %	4,3 %
Carnet de commandes⁽⁸⁾			11 336 300	11 776 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie			642 325	895 533
Dette à long terme avec recours			1 524 647	349 312

Rapprochement du résultat net déclaré en vertu des IFRS et du résultat net ajusté

	Résultat net déclaré	Charges nettes liées au plan de restructuration et de rationalisation et autres	Acquisition		Gain net sur cession d'activités d'I&C, de l'immeuble du siège social, et d'investissements de Capital	Résultat net ajusté
			Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		
Troisième trimestre 2017						
<i>En M\$</i>						
I&C	29,0	2,1*	30,0	27,5	-	88,6
Capital	74,6	-	-	-	(26,5)	48,1
	103,6	2,1	30,0	27,5	(26,5)	136,7
<i>Par action après dilution (\$)</i>						
I&C	0,17	0,01	0,17	0,16	-	0,51
Capital	0,42	-	-	-	(0,15)	0,27
	0,59	0,01	0,17	0,16	(0,15)	0,78
Neuf mois terminés le 30 septembre 2017						
<i>En M\$</i>						
I&C	161,7	27,3**	75,6	51,3	(102,4)	213,5
Capital	168,0	-	-	-	(31,9)	136,1
	329,7	27,3	75,6	51,3	(134,3)	349,6
<i>Par action après dilution (\$)</i>						
I&C	1,02	0,16	0,48	0,33	(0,65)	1,34
Capital	1,06	-	-	-	(0,20)	0,86
	2,08	0,16	0,48	0,33	(0,85)	2,20

*Ce montant comprend 2,2 millions \$ (1,0 million \$ après impôts) de charges nettes qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.

**Ce montant comprend 6,2 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts) de charges nettes qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.

	Résultat net déclaré	Charges nettes liées au plan de restructuration et de rationalisation et autres	Acquisition		Gain net sur cession d'investissements de Capital	Résultat net ajusté
			Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		
Troisième trimestre 2016						
<i>En M\$</i>						
I&C	0,7	9,9	0,9	12,9	-	24,4
Capital	42,6	-	-	-	-	42,6
	43,3	9,9	0,9	12,9	-	67,0
<i>Par action après dilution (\$)</i>						
I&C	0,00	0,07	0,01	0,08	-	0,16
Capital	0,29	-	-	-	-	0,29
	0,29	0,07	0,01	0,08	-	0,45
Neuf mois terminés le 30 septembre 2016						
<i>En M\$</i>						
I&C	84,8	23,7*	3,2	41,3	-	153,0
Capital	169,2	-	-	-	(51,1)	118,1
	254,0	23,7	3,2	41,3	(51,1)	271,1
<i>Par action après dilution (\$)</i>						
I&C	0,56	0,16	0,03	0,27	-	1,02
Capital	1,13	-	-	-	(0,34)	0,79
	1,69	0,16	0,03	0,27	(0,34)	1,81

*Ce montant comprend 4,3 millions \$ (2,0 millions \$ après impôts) de charges nettes enregistrées au deuxième trimestre qui ne répondent pas à la définition des coûts de restructuration conformément aux IFRS.

Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies » ou « vision », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les perspectives pour 2017 dont il est fait mention dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective; elles ont été établies selon la méthode décrite dans le rapport de gestion 2016 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats », et sont assujetties aux risques et aux incertitudes décrits dans les autres documents d'information publiés par la Société. Les perspectives pour 2017 ont pour objet de fournir au lecteur une indication des attentes de la direction, à la date du présent communiqué de presse, concernant le rendement financier futur de la Société, mais le lecteur doit savoir que ces renseignements peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2016 de la Société, particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2016 de la Société, tel que mis à jour dans le rapport de gestion du premier, deuxième et troisième trimestre de 2017 et le prospectus de la Société daté du 24 avril 2017. Les perspectives pour 2017 supposent également que les accusations portées en vertu des lois fédérales contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. le 19 février 2015 n'auront pas d'effet négatif significatif sur les activités de la Société en 2017. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes.

Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement ou bien à exécuter des projets de façon efficace peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujéti à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) des dessaisissements et la vente d'actifs importants peuvent présenter des risques ou des incertitudes; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la

demande pour ses services, ainsi que les risques relatifs à l'acquisition de WS Atkins plc (« Atkins ») par la Société, lesquels sont décrits à la section 12 « Risques et incertitudes » du Rapport de gestion du troisième trimestre de 2017 de la Société. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2016 de la Société, tel que mis à jour dans le rapport de gestion du premier, deuxième et troisième trimestre de 2017 et le prospectus de la Société daté du 24 avril 2017.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Renseignements supplémentaires

Médias

Louis-Antoine Paquin

Gestionnaire, Relations avec les médias

Communications d'entreprise

514-393-8000, poste 54772

louis-antoine.paquin@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin

Vice-président, Relations avec les investisseurs

514-393-8000, poste 57553

denis.jasmin@snclavalin.com

Il est possible de consulter les états financiers consolidés et le rapport de gestion de SNC-Lavalin, ainsi que d'autres documents financiers pertinents, sous l'onglet Investisseurs du site Web de la Société au www.snclavalin.com. Ces documents et d'autres rapports de la Société se trouvent également sur le site Web tenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com.